

L'An deux mille vingt, le vingt-huit janvier à 18 heures 30, les membres du Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, légalement convoqués le dix-sept janvier, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, salle du conseil à l'Hôtel d'Agglomération, 5 cours de l'Arche Guédon à Torcy, Seine-et-Marne, sous la présidence de M. Paul MIGUEL, Président de la Communauté d'agglomération.

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Paul MIGUEL
M. Gilles BORD
M. François BOUCHART
M. Jean-Claude GANDRILLE
M. Michel BOUGLOUAN
M. Gérard EUDE
Mme Colette BOISSOT
Mme Isabelle RECIO
Mme Monique DELESSARD
M. Guillaume LE LAY-FELZINE
Mme Hafida DHABI

ETAIT EXCUSÉ :

M. Alain KELYOR

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadia BEAUMEL à M. Paul MIGUEL
M. Xavier VANDERBISE à Mme Isabelle RECIO
M. Brice RABASTE à Mme Colette BOISSOT
M. Antonio DE CARVALHO à Mme Hafida DHABI
M. Bernard NAIN à M. François BOUCHART
M. Daniel GUILLAUME à M. Michel BOUGLOUAN

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Mme Françoise RIGAL, Directrice générale des services et ses collaborateurs.

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2020

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE :

- **A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le compte rendu du Bureau communautaire du 5 décembre 2019.**
- **A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la mise à jour du tableau des effectifs du budget principal comme suit :**

GRADES / EMPLOIS	Ancien effectif réglementaire	Créations	Suppressions	Nouvel effectif réglementaire
Attaché hors classe	2	1		3
Directeur territorial	2		1	1
Attaché principal	9	2		11
Attaché	42	2	1	43
Rédacteur PPL 2 ^{ème} CL	8	4		12
Rédacteur	18		3	15
Adjoint administratif PPL 1 ^{ère} cl	26	3		29
Adjoint administratif PPL 2 ^{ème} cl	36	6	4	38
Adjoint administratif	44		6	38
Ingénieur principal	12	2	1	13
Ingénieur	8		2	6
Technicien PPL 1 ^{ère} cl	17	1		18
Technicien PPL 2 ^{ème} cl	8	1	1	8
Agent de maîtrise principal	18	3		21
Agent de maîtrise	24		3	21
Adjoint technique PPL 1 ^{ère} cl	26	6	1	31
Adjoint technique PPL 2 ^{ème} cl	57	5	6	56
Adjoint technique	72	1	5	68
PEA Hors classe	34	3		37
PEA Classe normale	58	3	4	57
AEA PPL 1 ^{ère} cl	68	2	2	68
AEA PPL 2 ^{ème} cl	65		2	63
AEA	31	3	2	32
Assistant cons et pat PPL 1 ^{ère} cl	23	2		25
Assistant cons et pat PPL 2 ^{ème} cl	13		2	11
Assistant conserv. patri et bib	4	1		5
Adjoint patrimoine PPL 1 ^{ère} cl	10	4		14
Adjoint patrimoine PPL 2 ^{ème} cl	23	3	4	22
Adjoint du patrimoine	38		4	34
Educateur des APS PPL 1 ^{ère} cl	11	3		14
Educateur des APS PPL 2 ^{ème} cl	9		3	6
Adjoint d'animation PPL 2 ^{ème} CL	2	1		3
Adjoint d'animation	1		1	0

- **A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la mise à jour du tableau des effectifs du budget annexe Restaurant communautaire** comme suit :

GRADES / EMPLOIS	Ancien effectif réglementaire	Création	Suppression	Nouvel effectif réglementaire
Agent de maîtrise principal	0	1		1
Agent de maîtrise	3		1	2

- **A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la mise à jour du tableau des effectifs du budget annexe le Nautil** comme suit :

GRADES / EMPLOIS	Ancien effectif réglementaire	Créations	Suppressions	Nouvel effectif réglementaire
Adjoint administratif ppl 1 ^{ère} cl	1	1		2
Adjoint administratif ppl 2 ^{ème} cl	3		1	2
Adjoint technique ppl 2 ^{ème} cl	5	1		6
Adjoint technique	12		1	11
Educateur des APS ppl 2 ^{ème} cl	2	3		5
Educateur des APS	22	2	3	21
Opérateur des APS	2		2	0

- **A MODIFIE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES les conditions de recrutement de rémunération** de l'agent contractuel **chargé de mission environnement et développement durable** déjà en poste et qui donne entière satisfaction, soit du 2^{ème} échelon au 3^{ème} échelon du grade d'ingénieur.
- **A MODIFIE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES les conditions de recrutement de rémunération** de l'agent contractuel **chargé d'études observatoire fiscal** déjà en poste et qui donne entière satisfaction, soit du 1^{er} échelon au 2^{ème} échelon du grade d'attaché territorial.
- **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à la Fondation COS Alexandre Glasberg pour l'opération de réhabilitation de l'EHPAD COS Le Manoir sise 8 avenue du Gendarme Castermant à Chelles**, selon les modalités suivantes :

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne se constitue caution solidaire et indivisible de l'Emprunteur envers la CAISSE D'EPARGNE et de Prévoyance Ile-de-France, afin de garantir à cette dernière l'intégralité du remboursement de toute somme que la Fondation COS Alexandre Glasberg pourrait lui devoir en principal, dans la limite de 4 200 000 € majorée des intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires y afférents, suivant les taux et conditions prévues au contrat de prêt, jusqu'au paiement de l'intégralité des sommes.

- **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à 3F Résidences pour l'opération de construction de 172 logements PLS/PLUS sise rue Blaise Pascal à Champs-sur-Marne**, selon les modalités suivantes :

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 7 798 294 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°103991, constitué de 3 lignes du prêt.

La garantie de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à SEQENS (ex France Habitation) pour l'opération de réhabilitation de 520 logements HLM Ordinaire (nouvellement PLUS) sise 6 rue de l'Orme au Charron à Pontault-Combault, selon les modalités suivantes :**

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 16 703 621 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°102105, constitué de 2 lignes du prêt.

La garantie de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- **A PRIS ACTE DES RAPPORTS des syndicats suivants :**

- **Syndicat mixte d'assainissement et eau potable (SMAEP) de l'Ouest Briard** sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2018 ;
- **Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des résidus ménagers (SIETREM)** concernant l'exécution du service public de la collecte, de l'évacuation et du traitement des ordures ménagères pour l'exercice 2018 ;
- **Syndicat mixte d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères (SIETOM) de la région de Tournan-en-Brie** concernant l'exécution du service public de la collecte, de l'évacuation et du traitement des ordures ménagères pour l'exercice 2018.

Séance levée à 20H15